

**MAIRIE DE THERVAY
39290 THERVAY**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DELIBERATION N° 2025-04-06**

L'an deux mille vingt-cinq, le 02 avril à 20 h 00, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de M. Stéphane ECARNOT, Maire.

PRESENTS : CHAMPONNOIS Alain, CHERREY-GUELAUD Corinne, CRETIN Christian, DEPRAZ Paul, ECARNOT Stéphane, GELEY Jean-Luc, MAHAMDI Maryline.

ABSENTS : BERTOLI Régis, PHILIPPON Franck (excusé).

Secrétaire de séance : CRETIN Christian

Convocation du 26/03/2025 (affichée le 26/03/2025).

Objet : Identification de parcelles en ZAE nR

LE MAIRE

- ✓ **RAPPELLE** que l'article 15 de la loi n° 2023-175 du 10 mars 2023 relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables permet aux communes de proposer des Zones d'Accélération pour le développement de la production d'énergies renouvelables (ZAE nR). Ces ZAE nR doivent permettre d'identifier les secteurs susceptibles d'accueillir des équipements de production d'énergie renouvelable (photovoltaïque, méthanisation, éolien, géothermie, etc.). Elles ne garantissent pas leur autorisation, ceux-ci devant, dans tous les cas, respecter les dispositions réglementaires applicables et en tout état de cause l'instruction des projets reste faite au cas par cas.
- ✓ **INFORME** que le zonage des zones d'accélération envisagées a été mis à disposition du public du 12 mars 2025 au 28 mars 2025. Le public pouvait transmettre ses remarques à la commune. Aucune remarque n'a été faite. Le zonage prévu a notamment pour but de faciliter le développement de projets photovoltaïques sur la zone de l'ancien terrain de foot.
- ✓ **PROPOSE** qu'à l'issue de la concertation, les zones d'accélération pour l'implantation d'installations terrestres de production d'énergie renouvelables ainsi que de leurs ouvrages connexes soient les suivantes : parcelles YT 67 pour une surface 11911 m².

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré,

> IDENTIFIE les zones d'accélération pour l'implantation d'installations terrestres de production d'énergies renouvelables (ZAE_{NR}) ainsi que leurs ouvrages connexes mentionnées sur la parcelle YT 67

> CHARGE le Maire de notifier la présente délibération au Secrétaire général, référent préfectoral du Jura et à la Communauté de Communes de Jura Nord

Pour copie conforme,

Le Maire,
Stéphane ECARNOT

